



## POUR QUE VIVE LA DÉMOCRATIE

Affecté par les attentats barbares de vendredi, perpétrés par des assassins fanatiques, le Syndicat National des Journalistes partage l'émotion qui s'est emparée du pays, et la douleur des proches des victimes tombées sous les balles des terroristes islamistes. Rien ne saurait justifier de tels actes contre la joie de vivre, la culture, l'humanité.

Le SNJ rend hommage aux forces de l'ordre, personnels des services de secours, et simples héros anonymes qui sont intervenus pour porter assistance aux blessés, et sauver des vies, dans ces moments terribles.

Comme il l'avait exprimé en début d'année, au lendemain des événements survenus à Charlie Hebdo et à l'Hyper casher de la Porte de Vincennes, le SNJ en appelle à la solidarité nationale, la meilleure réponse face à l'intolérance meurtrière. « Gardons-nous de tout amalgame, ne tombons pas dans le piège de la haine (...) Les stylos et les mots seront toujours plus forts que les balles », écrivions-nous dans notre déclaration du 11 janvier.

Cette déclaration reste plus que jamais d'actualité, à l'heure où la peur, mauvaise conseillère, peut laisser craindre une escalade sécuritaire et de nouvelles restrictions des libertés publiques.

Solidaire du deuil national, le SNJ comprend les raisons ayant amené les autorités à décréter l'état d'urgence, en métropole comme en outremer, mais le légitime souci de sécurité ne doit pas justifier des mesures inutiles et dangereuses pour le citoyen et la démocratie, notamment en matière de liberté d'expression et d'information.

Si le décret instaurant l'état d'urgence exclut -heureusement- la disposition de la loi du 3 avril 1955 prévoyant le contrôle de la presse et de la radio par les préfets, le zèle de certains représentants des autorités ces derniers jours laisse déjà entrevoir la multiplication de dérapages et d'initiatives malencontreuses, conduisant à restreindre la liberté d'informer, au prétexte de l'état d'urgence.

Ici le refus d'une préfecture de communiquer des informations sans rapport avec les événements, là une interdiction totalement injustifiée de filmer des commerces, assortie du contrôle des papiers des professionnels. Et dans de nombreux départements, lundi, des directives très strictes des rectorats, interdisant l'accès des médias aux établissements scolaires au moment de la minute de silence.

Comme en janvier dernier, le SNJ en appelle à la raison, en dépit des circonstances, et de cet état d'urgence qui ne peut tout justifier.

Comme en janvier dernier, le SNJ rappelle les journalistes et les rédactions à la très forte exigence de professionnalisme et de rigueur, notamment face aux rumeurs et fausses informations diffusées à des fins de manipulation. Plus que jamais, les citoyens ont droit à une information indépendante, complète, pluraliste, pour que vivent la démocratie et les valeurs de la République auxquelles chacun se réfère à juste titre en ce moment.

Paris, le 18 novembre 2015

---